

Décision

Générale

colonial

Décision n° 704 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle à Abdillahi Moursal.

n° 704

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date de publication
20 juin 1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 juin 1938 organisant la justice indigéenne à 6 Côte française des Somalie

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des prisons de la Côte française des Somalis ; La Commission de surveillance des prisons entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé au détenu Abdillahi Moursal, Soudanais, condamné la peine de 10 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour par jugement du tribunal indigène de ? degré, en date du 22 août 1940, pour « meurtre ».

Le Gouverneur. P.-H. SIRIEX.